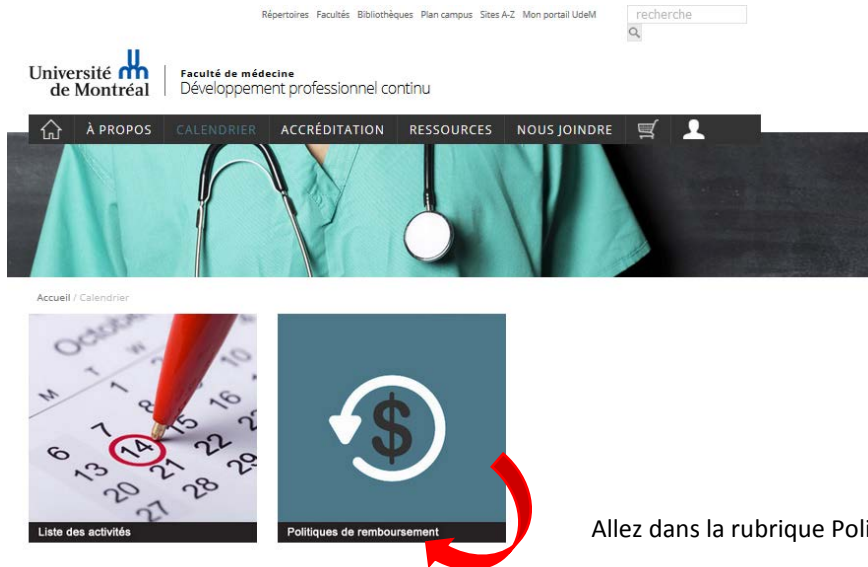


EST-CE QUE JE PEUX ANNULER UNE ACTIVITÉ?

Oui, vous pouvez à tout moment annuler une activité. Vous pouvez accéder à notre politique de remboursement sur notre site.

Choisissez la rubrique **CALENDRIER** et cliquez sur **Politiques de remboursement**.



Allez dans la rubrique Politiques de remboursement.

Pour toute annulation vous devez nous contacter par écrit en envoyant un courriel à l'adresse suivante : info-dpcmed@umontreal.ca.

Accueil / Calendrier / Politiques de remboursement

Politiques de remboursement

Calendrier des formations

POLITIQUES DE REMBOURSEMENT

POLITIQUES DE LA DIRECTION DU DPC :

En tout temps, les inscriptions sont non-transférables.

Il est important pour les participants de consulter régulièrement notre site Internet, pour être au courant de tous changements et mises à jour dans la programmation.

ANNULATION PAR LA DIRECTION :

La Direction du DPC se réserve le droit de modifier sa programmation sans préavis et d'annuler ou de déplacer les formations pour lesquelles le nombre de participants est insuffisant. En cas d'annulation par la direction, le montant intégral des frais sera remboursé aux participants déjà inscrits, dans les meilleurs délais.

ANNULATION PAR LE PARTICIPANT :

Si un participant doit annuler son inscription, il doit en aviser par écrit la Direction du DPC le plus rapidement possible, en envoyant un courriel à info-dpcmed@umontreal.ca. Les remboursements seront effectués selon les conditions suivantes :

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

Annulation 31 jours et plus avant la formation :	Remboursement à 90%
Annulation entre 30 jours et 15 jours avant la formation :	Remboursement à 50%
Annulation entre 14 jours jusqu'au jour de la formation :	Aucun remboursement
Annulation pendant ou après la formation :	Aucun remboursement

CODE DE CONDUITE :

La direction du DPC et les responsables des formations se réservent le droit de suspendre, à tout moment, la participation à une activité d'une personne qui a manqué de respect envers un participant ou un membre du personnel ou qui fait preuve d'une attitude contraire à favoriser un climat harmonieux et propice à l'apprentissage.

Révision : 2016-09-13